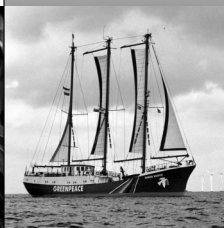
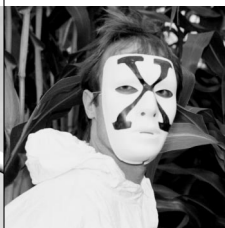
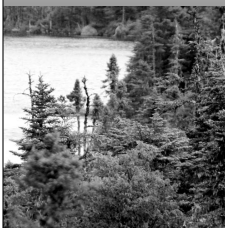


GREENPEACE



Mémoire

Présenté à la Commission de l'économie et du travail

Vert un vent de changement

Consultation sur :

**Le secteur énergétique au Québec
contexte, enjeux et questionnements**

Février 2005

Table des matières

RECOMMANDATIONS	3
<u>INTRODUCTION</u>	<u>4</u>
<u>POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC</u>	<u>6</u>
<u>LE PROTOCOLE DE KYOTO ET L'ÉNERGIE</u>	<u>7</u>
<u>ÉNERGIE SOLAIRE : LE QUÉBEC ENCORE À L'ÂGE DE PIERRE !.....</u>	<u>11</u>
Le solaire photovoltaïque	11
Le solaire thermique	11
Le solaire passif.....	12
Un potentiel énorme	12
<u>LE QUÉBEC A DU VENT À REVENDRE.....</u>	<u>14</u>
Potentiel gigantesque.....	15
Développement économique régional	16
Éolien versus pétrole et gaz dans le golfe du fleuve Saint-Laurent.....	17
Mythe et réalité.....	17
Pierre angulaire du développement énergétique du Québec.....	18
<u>SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES</u>	<u>19</u>
<u>CRITIQUE DU CADRE LÉGISLATIF ACTUEL.....</u>	<u>24</u>
Un peu d'histoire	24
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>26</u>

Recommandations

- Que le Québec se dote d'une grille d'analyse Kyoto afin d'étudier l'impact sur les émissions de GES de tous projets liés aux secteurs de l'énergie, des transports et industriel ;
- Rendre la norme *Novoclimat* obligatoire au niveau de la construction résidentielle ;
- Dans le secteur des transports, la priorité doit être donnée au transport en commun en terme de financement ;
- Freiner l'augmentation du nombre de véhicule sur nos routes d'ici 2010 et par la suite le réduire progressivement ;
- Adoption des standards californiens concernant les véhicules ;
- Ne pas rénover et activer la centrale de Gentilly 2 ;
- Mettre en place un programme pour l'installation de 25 000 toits solaires d'ici 2010 ;
- Fixer à 7 TWh l'objectif d'efficacité énergétique pour le Québec ;
- Que le Québec se fixe un objectif minimal de produire 7,5 % (13,5 TWh / 4 500 MW) de son électricité par énergie éolienne en 2012 et 10 % (18 TWh / 6 000 MW) en 2015 ;
- Que le Québec lance les appels d'offres suivants au niveau de l'éolien : 1 000 MW en 2005, 2006 et 2007, puis 600 MW en 2008, 500 MW en 2009 et pour chaque année subséquente. À partir de 2011, ces projets de 500 MW qui seront installés à compter de 2016, permettront de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande ou d'accroître la marge de manœuvre du Québec ;
- Que le Québec ouvre l'ensemble du territoire aux projets éoliens pour limiter au strict minimum, les coûts d'intégration et de raccordement ;
- Doubler les budgets de l'Agence de l'efficacité énergétique et augmenter son indépendance face au MRNFP;
- Mise sur pied une société pour le développement des énergies renouvelables ;
- Que le gouvernement du Québec procède à l'abolition de la loi 116.

Introduction

2005 marque le 100e anniversaire de la théorie de la relativité élaborée par Einstein. Pour souligner cet événement historique, nous avons décidé d'articuler notre mémoire autour de cette citation d'Albert Einstein :

«Les problèmes importants auxquelles nous faisons face ne peuvent être résolues par le même niveau de réflexion qui a servi à les créer »

("The significant problems we face cannot be solved by the same level of thinking that created them.")

Pourquoi cette citation ? Parce qu'à l'heure des changements climatiques et à l'aube d'une des plus importantes révolutions énergétiques que nous avons connu depuis plus d'un siècle le gouvernement du Québec nous propose, dans le cadre de cette consultation sur l'avenir énergétique du Québec, du réchauffé.

Alors que dans moins d'un mois, le Protocole de Kyoto entrera en vigueur au niveau mondial, le document ne fait qu'effleurer la question de la mise en œuvre du Protocole tout en cherchant à minimiser sa portée, comme la citation suivante le démontre :

« Toutefois, la volonté de limiter les émissions de GES doit être mise en parallèle avec la responsabilité du gouvernement de veiller à la sécurité énergétique des Québécois et de ne pas compromettre la compétitivité de l'économie du Québec. À ce sujet, il importe de préciser que l'énergie thermique, pour la production d'électricité, n'est pas en opposition au Protocole de Kyoto. Plusieurs provinces canadiennes et pays développent des centrales électriques thermiques au gaz naturel pour réduire leurs émissions, notamment de GES. »¹

Le document présenté par le MRNFP constitue un plaidoyer inacceptable concernant l'utilisation accrue du gaz naturel et par le fait même entraînant l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre du Québec.

Bien qu'on mentionne au passage les énergies renouvelables, le document ne propose rien pour l'avenir et se contente de faire des constats du genre : « En effet, le Québec possède un potentiel majeur d'énergies renouvelables à développer. »²

Cette commission parlementaire sera l'occasion de vérifier si le gouvernement de M. Charest entend respecter une autre de ses promesses électorales³. Quel type de politique énergétique son gouvernement adoptera-t-il ? Une politique qui respecte la lettre et l'esprit du Protocole de Kyoto et du développement durable ou une politique qui cède au lobby du secteur privé et aux intérêts pétroliers et gaziers et ce, au détriment de la population, de l'économie et de l'environnement du Québec.

Greenpeace entend démontrer dans le cadre de ce mémoire qu'une véritable politique énergétique digne du XXI^e siècle, mettant l'emphase sur les énergies renouvelables et le développement durable, est possible.

Nous porterons une attention toute particulière sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec. Mise en œuvre qui en inquiète plus d'un. En effet, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Charest a été, à toute fin pratique, silencieux sur cet enjeu majeur malgré un vote unanime, en 2002, de l'Assemblée Nationale appuyant la ratification de Kyoto par le Canada. Nous croyons fermement qu'à l'heure de Kyoto, notre politique énergétique doit tenir compte de l'impact de nos choix énergétiques sur le climat de la planète.

¹ MRNFP, « Contexte, enjeux et questionnements - Le secteur énergétique au Québec », décembre 2004, p. 55.

² Idem, p. 57.

³ Le PLQ s'était également engagé à : « Tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec. Les résultats de cette enquête devront être livrés au plus tard au dixième anniversaire du lancement de la dernière politique énergétique, soit en 2006 ». Cette promesse se trouve dans le document intitulé : « Pour une diversification énergétique et une gestion durable des forêts, Priorités d'actions politiques en matière énergétique et forestière », Document de travail, mars 2003, p. 8

Pour une véritable politique énergétique au Québec

À l'aube de ce nouvel exercice parlementaire, le gouvernement de M. Charest se voit rattraper par ses promesses électorales. Le débat sur la centrale du Suroît aura démontré à quel point le PLQ avait vu juste en affirmant, lors de la dernière campagne électorale, que :

« Les politiques gouvernementales doivent être claires et les cibles, fixes. Il faut éviter que le gouvernement investisse à la fois dans un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fasse la promotion de politiques de production d'électricité à partir du gaz naturel. »⁴

En effet, à l'heure de Kyoto, la population québécoise n'a pas accepté le bien-fondé de la centrale au gaz naturel du Suroît.

Le 5 juillet dernier, la Régie de l'énergie rendait public son Avis concernant la dite centrale en concluant que : « Le projet du Suroît n'est pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité ».

La Régie recommandait également l'accélération de la mise en oeuvre du programme éolien en ajoutant, à l'appel d'offre de 1000 MW déjà en cours, de 2 000 à 3000 MW additionnels d'ici 2012 ainsi que la mise sur pied d'un programme national d'efficacité énergétique.

Depuis maintenant près d'une décennie, le Québec n'a pas de politique énergétique et cela est d'autant plus vrai depuis que le gouvernement de l'époque a retiré à la Régie, en 1999, son droit de regard sur les activités de production d'électricité d'Hydro-Québec. Le cas du Suroît est un exemple frappant de cette absence de politique.

⁴ Parti libéral du Québec, « Pour un environnement sain et un développement durable, Priorités d'actions, Politiques en matière d'environnement », Document de travail, Février 2003, p. 16.

Toute politique énergétique digne de ce nom doit d'abord procéder à l'analyse rigoureuse des besoins actuels ainsi que ceux à venir en matière d'énergie. Une analyse des meilleures options énergétiques doit être faite en fonction de divers paramètres : prix, impacts sociaux et environnementaux, disponibilité de la ressource énergétique (combustible, eau, vent, ensoleillement, etc.), création d'emplois, etc.

Or, jusqu'en avril dernier, ni Hydro-Québec ni le gouvernement ne connaissaient le potentiel éolien du Québec. Le potentiel des énergies comme le solaire passif (chauffage de l'eau et de l'air) et de la géothermie est toujours inconnu. De plus, nos objectifs d'efficacité énergétique ne représentent qu'une fraction du potentiel.

Le Protocole de Kyoto et l'énergie

À l'heure de Kyoto, toute politique énergétique doit tenir compte de l'impact de la production et de la consommation d'énergie des différents secteurs d'activités québécois. Nous croyons que l'élément le plus important de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto au Québec doit se concrétiser par l'adoption d'une « lunette Kyoto ». Cette « lunette » nous permettrait d'analyser tous les nouveaux projets énergétiques, industriels, routiers et autres dans l'optique de leurs impacts sur nos émissions de GES. Un gouvernement ne pourrait plus proposer un nouveau pont ou une nouvelle autoroute, une entreprise ne pourrait plus proposer l'élargissement d'un site d'enfouissement, la construction d'une nouvelle centrale thermique, la construction d'une mégaporcherie sans d'une part évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais aussi d'autre part sans tenir compte des mesures de mitigation lorsque ces nouveaux projets contribuent à augmenter les émissions de GES du Québec

Le document d'orientation du MRNFP comporte deux éléments quant à l'utilisation accrue du gaz naturel au Québec. De un, l'utilisation du gaz naturel dans le contexte énergétique québécois et de deux, l'utilisation du gaz naturel

comme énergie de substitution (soit dans le secteur des transports ou celui de l'énergie). Dans le premier cas, toute nouvelle production d'énergie thermique au gaz naturel ne peut que constituer un recul sur le plan de nos émissions de GES par rapport à l'année de référence de 1990, puisque la très grande majorité de notre électricité était, et l'est toujours, produite à partir de l'hydroélectricité.

Dans le deuxième cas, il s'agit de substituer gaz naturel à des formes de production d'électricité thermique plus polluante comme le charbon ou encore le mazout. Pour le Québec, les possibilités de substitution sont limitées ce qui n'est pas le cas pour d'autres provinces canadiennes comme l'Ontario et l'Alberta. Plusieurs au Québec y voient là une iniquité dans la mesure où si l'Alberta peut réduire ses émissions de GES à l'aide du gaz naturel, pourquoi pas le Québec ? Il ne s'agit pas tant d'une question d'équité que d'une question de contexte énergétique dans la mesure où le Québec a pris la voie de l'hydroélectricité, il y a maintenant 30 ans, alors que l'Alberta utilise massivement le charbon. Donc, dans le contexte québécois, le gaz naturel constitue un net recul environnemental.

Un autre élément important de toute politique énergétique et de mise en œuvre du Protocole de Kyoto est lié à la modernisation du code du bâtiment qui est désuet. Il ne tient pas compte des nouveaux développements techniques et technologiques. Nous recommandons donc que la norme *Novoclimat* s'applique à toutes les nouvelles constructions résidentielles.

Il est intéressant de noter que la Ville de Montréal impose désormais ce standard pour toutes les nouvelles constructions de logement social et coopératif.

La population du Québec et les choix énergétiques

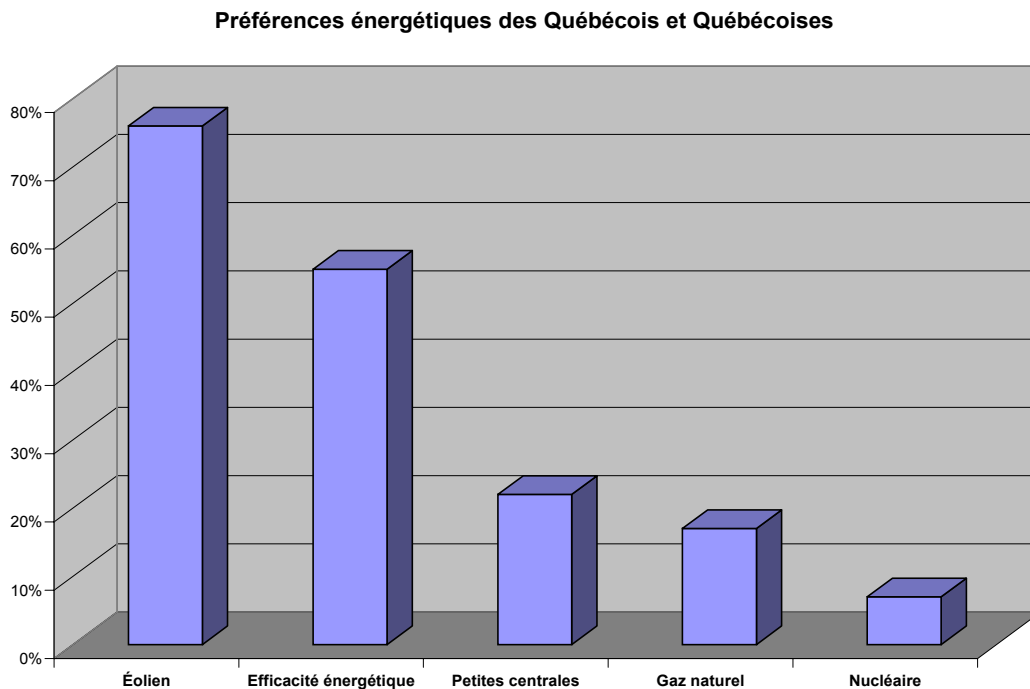
À la page 15 du document du MRNFP, on peut lire la question suivante :

« Quels types de production d'électricité le Québec veut-il désormais privilégier, dans quelle proportion et à quel coût, parmi les suivants : grands projets hydroélectriques, petites centrales hydroélectriques, parcs d'éoliennes, centrales alimentées au gaz naturel ou au mazout, centrales nucléaires, cogénération, biomasse ? »

Greenpeace et Équiterre ont donc retenu les services de la firme de sondage Léger Marketing afin de connaître les préférences énergétiques de la population du Québec. Dans le cadre de ce sondage, la question posée fut la suivante :

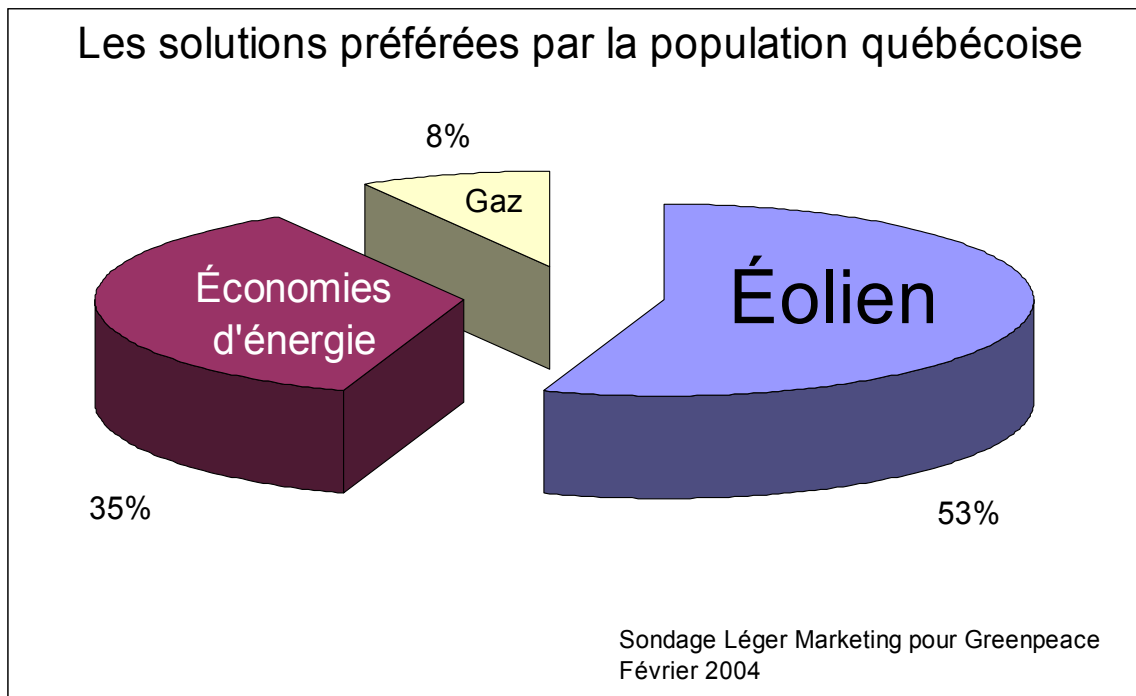
« Dans l'hypothèse où nos besoins énergétiques augmenteraient au Québec au cours des prochaines années et qu'Hydro-Québec affirme qu'il faut au moins dix ans pour construire de grands barrages hydroélectriques, quelles approches préférez-vous pour combler nos besoins énergétiques à court terme parmi les approches suivantes ? »

La réponse de la population est sans équivoque comme le démontre le graphique suivant :



Graphique 1 : Sondage Léger Marketing, Greenpeace et Équiterre, 12 novembre 2004.

Les résultats de ce sondage sont semblables avec ceux d'un autre sondage effectué par Léger Marketing pour le compte de Greenpeace au début de l'année 2004 (la question posée étant sensiblement la même que dans le sondage de novembre 2004)⁵ :



Le gouvernement du Québec semble toujours indécis quant à la question du gaz naturel mais la population québécoise, elle, a fait son choix !

Cet appui populaire à l'éolien se vérifie également sur le terrain. Le TechnoCentre éolien de Gaspé rendait public hier un autre sondage, celui-là réalisé auprès de 592 touristes l'été dernier. 87 % des touristes connaissaient bien les éoliennes et en avaient déjà vu. 95 % avaient une perception positive des éoliennes. Ceci démontre que les éoliennes dans le paysage n'éloigneront pas les touristes bien au contraire⁶.

⁵ Ces deux sondages sont disponibles sur le site de Greenpeace au www.greenpeace.ca/fr

⁶ Voir www.eolien.qc.ca

Énergie solaire : Le Québec encore à l'âge de pierre !

Peut-on utiliser l'énergie solaire au Québec et si oui, à quel prix ? L'énergie solaire est-elle une solution de remplacement viable ?

Avant d'examiner la question plus à fond, décrivons brièvement les trois différents types de technologies et de techniques qui permettent d'utiliser l'énergie solaire.

Le solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque (PV) est la technologie par laquelle l'énergie du soleil est transformée en électricité. C'est généralement la technologie à laquelle on fait référence quand on parle de « panneaux solaires ». Bien qu'utilisée de façon encore timide au Canada, cette forme de production d'électricité prend de plus en plus de place dans différents pays du monde, notamment en Europe et aux États-Unis. D'ailleurs, la ville de San Francisco offre une mesure incitative de plusieurs milliers de dollars pour l'achat et l'installation de systèmes PV résidentiels.

Le solaire thermique

Le solaire thermique est ainsi appelé parce que l'énergie produite n'est pas de l'électricité, mais plutôt de la chaleur, qui peut ensuite servir à chauffer l'eau ou encore l'air intérieur. Cette technologie est semblable à la première dans la mesure où ce sont généralement des panneaux qui sont chauffés par le soleil. À l'intérieur des panneaux circule un liquide ou de l'air.

Notons ici l'exemple très intéressant du « mur solaire » installé à l'usine Canadair de Bombardier à Dorval. Ce mur, orienté vers le sud, est recouvert d'une grande surface noire qui permet de préchauffer l'air utilisé pour le chauffage de l'édifice. Ce système a coûté 285 000 \$ et il génère des économies annuelles d'énergies de 170 000 \$. Une période d'amortissement de seulement 1 an et 7 mois!

Autre exemple intéressant, celui de l'Autriche qui produit annuellement 3 162 terajoules (TJ) d'énergie à l'aide du solaire thermique, contre seulement 11 pour le Canada. Donc, avec une population à peu près équivalente à celle du Québec et un climat semblable. L'Autriche produit 280 fois plus d'énergie à l'aide du solaire que l'ensemble du Canada.

Le solaire passif

Le solaire passif fait surtout référence à des techniques de construction et d'orientation des immeubles et des maisons, plutôt qu'à une technologie précise. Le solaire passif consiste essentiellement à bien orienter les immeubles, de façon à maximiser les gains solaires : beaucoup de fenêtres au sud, peu au nord, une bonne isolation, etc. Dans certains immeubles particulièrement bien conçus à cet égard, on peut combler jusqu'à 50 % des besoins de chauffage par l'utilisation du solaire passif. Cette technique exige par contre un aménagement urbain conçu en fonction de la course du soleil, un élément présentement complètement absent de la planification urbaine.

Un potentiel énorme

Le potentiel de l'énergie solaire est énorme. Une étude intitulée « Solar Generation »⁷, réalisée par Greenpeace International et l'Association européenne de l'énergie solaire, démontre comment l'énergie solaire photovoltaïque pourrait fournir de l'électricité à un milliard de personnes tout en générant deux millions d'emplois d'ici 2020. Pour l'Amérique du Nord, les emplois passeraient de 44 000 en 2000, à 2 millions d'ici 2010⁸. D'ici 2040, le solaire photovoltaïque pourrait représenter 20 % de la production mondiale d'électricité.

⁷ Rapport préparé par Greenpeace International et l'Association européenne de l'énergie photovoltaïque, octobre 2001

Le Nouveau Parti Démocratique a d'ailleurs lancé le 13 janvier dernier l'idée d'un programme d'installation de 100 000 toits solaires

Le Manitoba va de l'avant avec la construction de 10 000 unités résidentielles chauffées à l'énergie géothermique.

Il est vrai que la production d'électricité à partir du solaire PV est encore dispendieuse mais les coûts diminuent constamment. L'énergie solaire thermique, pour le chauffage de l'eau et parfois de l'air, offre de multiples possibilités. Cette technologie permet, entre autres, d'utiliser l'énergie solaire pour chauffer un bâtiment.

La future politique énergétique du Québec devrait inclure l'installation de milliers de systèmes solaires thermiques et PV. Ce programme devrait également être assorti de la facturation inversée, qui permet au consommateur de revendre son excédent d'électricité sur le réseau national d'électricité. Le Manitoba possède déjà une législation à cet effet. De tels programmes existent dans plusieurs pays d'Europe, au Japon et aux États-Unis. La ville de San Francisco a adopté deux résolutions qui en feront l'un des plus importants producteurs d'énergie solaire au monde ! Notons également que la gare centrale de Kyoto produit une partie de son électricité à l'aide de l'énergie solaire !

De plus, une politique de construction et d'aménagement urbain maximisant les gains solaires passifs doit être mise en place afin de bénéficier de cette forme d'énergie gratuite et renouvelable.

⁸ idem, p. 31.

Le Québec a du vent à revendre

Nous aimerions d'abord souligné une erreur dans le document du MRNFP sur le prix de l'éolien au Québec. En effet à la page 26 document, le prix mentionné pour l'éolien est de 8,7 cents du kWh, ce qui est vrai mais les différentes composantes de ce prix méritent que l'on s'y attarde un peu.

La Gaspésie est à la fois un bon et un mauvais exemple au niveau de l'éolien. Elle est un bon exemple parce que c'est une région qui possède de bons gisements éoliens, mais c'est aussi un mauvais exemple parce que c'est une région qui nécessite des investissements importants dans le système de transport d'électricité de l'ordre de 400 millions \$ (financés en presque totalité par le secteur privé). Ces investissements justifient le 1,3 cents du kWh additionnel au coût de l'éolien. Si un parc éolien était construit sur la Côte-Nord, à proximité des installations de la Baie-James ou encore en Montérégie, on peut supposer que les coûts de raccordements seraient minimes. Là-dessus, les experts, incluant ceux d'Hydro-Québec, s'entendent.

Donc de 8,7 cents du kWh, le coût oscillerait entre 7,4 et 7,5 cents du kWh. À ce prix, l'éolien devient compétitif et se compare avantageusement aux projets thermiques comme celui de feu Le Suroît qui, en tenant compte de l'augmentation du prix du gaz naturel ne serait plus de l'ordre de 6,5 cents du kWh tel qu'annoncé à la fin 2002 mais bien de 7,5 cents du kWh. Idem pour les nouveaux projets hydroélectriques comme La Romaine dont le coût se situe autour de 8,1 cents du kWh et de même le projet du détournement de la rivière Rupert et du complexe Eastman 1A dont le coût dépasserait la barre des 7 cents du kWh.

À propos du coût d'équilibrage qu'Hydro-Québec estime à 0,9 cent du kWh, celui-ci est calculé sur le prix que demande l'entreprise américaine « Bonneville Power » qui offre ce service aux entreprises privées au coût de 0,6 cent

américain du kWh. Toutefois, celle-ci offre le même service au coût de 0,45 cent américain du kWh US (ou 0,54 cent canadien du kWh) pour les entreprises publiques comme Hydro-Québec.

Tous ces calculs faits, on passe d'un coût pour l'éolien de 7,4 à 7,5 cents du kWh à environ 7 cents du kWh, et cela sans tenir compte de la subvention fédérale de 1 cent du kWh.

Ce qui nous amène à l'erreur dans le document du MRNFP puisqu'en décembre dernier, Hydro-Québec Production signait une entente pour un projet éolien, près de Rivière-du-loup, avec la compagnie SkyPower au prix de 6 cents le kWh.

Dans le cadre des audiences de la Régie de l'énergie concernant la centrale au gaz naturel du Suroît, Greenpeace, en collaboration avec d'autres organisations⁹, a mandaté Hélimax, une firme de consultants indépendants en énergie éolienne, pour qu'elle fasse la cartographie éolienne pour tout le sud du Québec (sud du 53^e parallèle) doublée d'une analyse des retombées socio-économiques de la mise en place d'un ambitieux programme de développement éolien.

Les résultats de cette étude ont été rendus publics le 20 avril dernier en conférence de presse et la conclusion principale de cette étude est que le Québec dispose d'un potentiel éolien gigantesque et à des prix concurrentiels avec les autres filières de production d'électricité.

Potentiel gigantesque

L'étude révèle, entre autres, que le Québec dispose d'un potentiel éolien technique jugé économiquement viable à court et moyen termes d'environ 100 000 MW pouvant être installés à moins de 25 km des lignes

⁹ Ce mandat a été donné par Greenpeace en collaboration avec plusieurs des plus importants groupes écologistes dont Environnement Jeunesse, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ainsi que l'Association canadienne de l'énergie éolienne.

existantes de transport d'électricité, soit plus que la production totale actuelle d'Hydro-Québec.

Une telle conclusion en a surpris plus d'un. En effet, la Régie de l'énergie avait, en 1998, tenue une audience sur la question de la filière éolienne et les analystes du potentiel éolien québécois ne dépassait pas 5 000 ou 6 000 MW ! Il faut comprendre que les méthodes d'analyse et de prévision du potentiel éolien ont progressé de façon phénoménale depuis les dernières années.

Pourquoi Greenpeace et l'ensemble des groupes écologistes québécois font-ils la promotion de l'énergie éolienne ? D'une part, parce que il s'agit d'une forme de production d'énergie qui a peu d'impact sur l'environnement, beaucoup moins que les formes de production d'énergie conventionnelle comme le charbon, le nucléaire, le gaz naturel ou encore l'hydroélectricité. D'autre part, les développements technologiques des dernières décennies en font une énergie de plus en plus compétitive au niveau économique.

Développement économique régional

L'étude démontre également que le développement de la filière éolienne n'est pas limité à la Gaspésie puisque plusieurs régions du Québec disposent de grands gisements éoliens dont la Montérégie, le Bas St-Laurent ainsi que la Côte-Nord qui détient à elle seule près du tiers du potentiel.

L'étude d'Hélimax ne se contente pas d'évaluer le potentiel éolien. La firme de consultants a également, à partir du modèle de l'Institut de la statistique du Québec, évalué le potentiel de création d'emplois et de retombées économiques pour le Québec. En terme quantitatif et selon l'une des hypothèses de l'étude, soit un scénario de réalisation de 4 000 MW d'ici 2008, ce sont 14 000 emplois directs (année personne) et 48 000 emplois indirects qui seraient créés sur un horizon de 25 ans. Et, selon un scénario de seulement 1 000 MW de plus d'ici

2008, ce serait 4 000 emplois directs et 12 000 emplois indirects qui seraient créés en 25 ans.

Éolien versus pétrole et gaz dans le golfe du fleuve Saint-Laurent

La publication du rapport d'Hélimax a coïncidé avec les audiences publiques du Bureau sur les audiences publiques concernant la question des levées sismiques dans le golfe du Saint-Laurent. Greenpeace a également participé à ces audiences. Nous avons tenu à comparer les investissements et les retombées économiques potentiels de l'exploration pétrolière et gazière versus l'éolien.

Pour ce faire, nous avons comparé un autre scénario du rapport Hélimax, soit celui de 1 000 MW. Ce projet nécessiterait des investissements de 1,7 milliard de dollars versus 1,5 milliard pour la phase d'exploration dans le golfe. Force est de constater qu'un investissement dans la filière éolienne est de loin le plus intéressant. D'abord, l'investissement dans l'éolien est certain de mener à la création d'emplois durables et à la production d'énergie, ce qui n'est pas le cas pour l'exploration pétrolière et gazière dans le fleuve. Ensuite, l'éolien crée plus d'emplois par dollar investi. Alors que pour un investissement à peu près égal, l'exploration pétrolière et gazière ne créerait que 50 à 100 emplois, celui dans l'éolien en créerait 4000 sur la durée de vie du projet !

Mythe et réalité

Les détracteurs de l'éolien, dont Hydro-Québec, ont cherché par tous les moyens à miner la crédibilité de cette filière, voici un de leurs arguments massus :

« Les éoliennes s'arrêtent lorsqu'il fait – 30 C ». C'est vrai! Mais pendant combien d'heures par année fait-il – 30 C ? Voici la réponse pour 3 stations météo :

Mont-Joli: 4 hrs / 77 473 hrs = 0,005 %

Natashquan: 82 hrs / 75 223 hrs = 0,1 %

Lac Éon (Côte-Nord): 786 hrs / 59 145 hrs = 1,3 %

Pierre angulaire du développement énergétique du Québec

Nous savions depuis longtemps que le Québec était assis sur une vraie mine d'or éolienne. Nous en avons aujourd'hui la démonstration avec les résultats de cette étude, la plus exhaustive jamais réalisée ici.

Afin de concrétiser au maximum le potentiel de développement économique et social ainsi que les bénéfices environnementaux associés au développement éolien, Greenpeace tient à faire sienne les recommandations de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (ACÉÉ) faites dans le cadre des travaux de la présente commission, à savoir :

1. L'ACÉÉ recommande que le Québec privilégie l'éolien comme source d'énergie pour desservir ses futurs besoins en énergie, et qu'à cette fin, le gouvernement du Québec s'engage dans la mise en valeur du potentiel éolien québécois à grande échelle ;
2. L'ACÉÉ recommande que le Québec se fixe un objectif minimal de produire 7,5 % (13,5 TWh; 4 500 MW) de son électricité par énergie éolienne en 2012 et 10 % (18 TWh; 6 000 MW) en 2015 ;
3. L'ACÉÉ recommande que le Québec continue à supporter le développement de l'énergie éolienne en spécifiant la quantité d'énergie éolienne qu'Hydro-Québec doit acheter, tant et aussi longtemps que l'éolien n'est pas considéré à sa juste valeur technique, économique, environnementale et sociale ;
4. L'ACÉÉ recommande que le Québec lance les appels d'offres suivants : 1 000 MW en 2005, 2006 et 2007, puis 600 MW en 2008, 500 MW en 2009 et à chaque année subséquente. À partir de 2011, ces appels d'offres de 500 MW, à être installés à compter de 2016, permettront de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande ou d'accroître la marge de manœuvre du Québec;
5. L'ACÉÉ recommande que le Québec ouvre l'ensemble du territoire québécois aux projets éoliens pour limiter au strict minimum, les coûts d'intégration et de raccordement¹⁰.

Nous tenons également à préciser que la Régie de l'énergie, dans son rapport sur la sécurité énergétique du Québec, a souligné que « la détermination du prix du service d'équilibrage offert par le producteur aux promoteurs éoliens ne peut,

¹⁰ Association canadienne de l'énergie éolienne, *L'énergie éolienne et les grands enjeux énergétiques au Québec*, soumis au ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, préparé par l'ACÉÉ avec la collaboration de GPCo, p. ii.

dans les conditions actuelles, être considéré comme un prix de marché à l'avantage des consommateurs. »¹¹.

Société pour le développement des énergies renouvelables

Le Québec doit se doter d'une société dont le mandat serait de développer et de faire la promotion des énergies renouvelables, autres que l'hydroélectricité, au Québec. En effet, au fil des années, Hydro-Québec a démontré peu d'enthousiasme et d'intérêt à développer ces énergies notamment en ce qui concerne l'éolien.

Cette société devrait être dotée de budgets lui permettant de faire du Québec un modèle dans l'utilisation de ces nouvelles énergies. À ce titre, le Consortium Ouranos est un exemple éloquent.

¹¹ Régie de l'énergie, *Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît*, juin 2004, p. 134.

L'efficacité énergétique au Québec¹²

Où est l'Agence de l'efficacité énergétique ? N'est-il pas curieux que nous ayons mis sur un pied une agence dont le mandat spécifique est de mettre en œuvre et de développer des programmes d'efficacité énergétique alors que cette institution n'est même pas invitée à partager son savoir et son expérience ni avec la Régie de l'énergie ni dans le cadre des travaux de la présente commission.

Si le gouvernement veut vraiment faire du développement durable une priorité, les budgets de l'Agence devraient être doublés afin qu'elle mette en place des programmes d'envergure. De plus, il faut augmenter son indépendance par rapport au MRNFP, ce dernier n'ayant jamais fait preuve de beaucoup de conviction quant à la promotion de l'efficacité énergétique.

Il est navrant de constater à quel point nos dirigeants continuent de confondre économie d'énergie et efficacité énergétique comme le démontre la phrase suivante :

« En contrepartie, la hausse de la demande énergétique ne peut être compensée par l'efficacité énergétique à elle seule, compte tenu notamment du coût de cette dernière et du fait qu'elle est dépendante des choix individuels des consommateurs. »¹³

Il est vrai que les économies d'énergies relèvent des choix individuels des consommateurs mais tel n'est pas nécessairement le cas de l'efficacité énergétique. Par exemple, si le gouvernement du Québec mettait en place une réglementation pour l'introduction d'appareils électroménagers plus efficaces (comme l'ont fait plusieurs états américains), il en résulterait une diminution mesurable et récurrente de la consommation d'énergie.

¹² Certains éléments de cette section et de celle sur la critique cadre législatif actuel du mémoire sont tirés du mémoire du ROEE présenté à la Régie de l'énergie dans le cadre des audiences sur l'avenir énergétique du Québec. L'auteur du présent mémoire étant également l'un des auteurs du mémoire du ROEE.

Au début des années 1990, Hydro-Québec a initié un ambitieux plan d'efficacité énergétique qui aurait dû, selon ses propres prévisions, apporter près de 10 TWh d'économies annuelles à compter de 2002. Toutefois, Hydro-Québec décida d'abandonner son plan d'origine à compter de 1995 et seulement 2,5 TWh d'économies annuelles seront finalement réalisés à terme.

Le Plan Global d'Efficacité Énergétique (PGEÉ) déposé par Hydro-Québec et adopté par la Régie dans la cause R-3473-2001 marque un retour d'Hydro-Québec dans le secteur de l'efficacité énergétique après plusieurs années d'inactivité. Toutefois, Hydro-Québec a été fortement critiquée par plusieurs intervenants pour ses efforts minimes en efficacité énergétique depuis ce retour, tant dans la cause R-3473-2001 que dans la cause R-3519-2003. La Régie elle-même avait demandé à Hydro-Québec « à se fixer des objectifs plus ambitieux à long terme. » (R-3473-2001, D-2003-110, p. 33).

À la suite du débat sur le Suroît et de la publication du rapport de la Régie de l'énergie, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec d'augmenter les objectifs en efficacité énergétique ce que la Société d'état a fait en rendant public un nouveau plan global d'efficacité énergétique le 21 octobre dernier.

Dans le cadre des audiences de la Régie de l'énergie, les experts mandatés par différents groupes écologistes, dont Greenpeace, ont révélé que le potentiel d'efficacité énergétique se situe à près de 7 TWh à un coût de 2,8 cents le kWh.

Le nouveau plan global d'efficacité énergétique prévoit également l'installation, d'ici 2010, d'environ 140 systèmes géothermiques alors que la Ville de Winnipeg va de l'avant avec la construction de 10 000 unités de logements chauffées et climatisées. Le Québec doit procéder à une étude sur le potentiel géothermique et à terme faire de cette technologie un standard au niveau de la construction résidentielle et institutionnelle.

¹³ Op. Cit., MRNFP, p. 13.

Transports

Le document du MRNFP souligne que :

« Or, selon certains experts, les perspectives à long terme pour les approvisionnements pétroliers à l'échelle de la planète font état de réserves prouvées n'excédant guère 40 ans de consommation. »¹⁴

Cette observation est faite au niveau de l'utilisation du pétrole dans le secteur du transport. Quelles sont les pistes de solution proposées ? La substitution vers un autre combustible fossile, donc une autre ressource non-renouvelable !

Au-delà des différentes mesures qui doivent être adoptées au niveau du secteur des transports, nous croyons que l'objectif ultime est de réduire le nombre de véhicules sur nos routes et d'augmenter d'autant les déplacements par le transport en commun.

Cela doit notamment se traduire par des mesures rendant l'accès au centre-ville plus difficile et plus coûteux pour la voiture individuelle. À ce titre, plusieurs mesures devront être mises de l'avant comme le péage sur les ponts et les autoroutes, les mesures d'apaisement de la circulation (notamment dans les quartiers résidentiels), la réduction des aires de stationnement dans les centres-villes, etc.

De plus, le financement du transport en commun de la part des gouvernements à la fois fédéral et provincial devra augmenter de façon importante.

Nous proposons également au gouvernement du Québec d'adopter les standards d'émissions tel que l'a fait la Californie. L'état de l'Orégon a également adopté ces standards et d'autres états l'envisagent comme celui de New-York. Ces standards exigent des manufacturiers automobiles d'introduire un certain

pourcentage de véhicules à faibles émissions polluantes ainsi que l'introduction de véhicules à « zéro émission ». Ces nouveaux standards permettront de réduire les émissions de GES de 22 % d'ici 2012 et de 30 % d'ici 2016 par rapport aux émissions des véhicules d'aujourd'hui¹⁵.

¹⁴ Op. Cit, MRNFP, p. 13.

¹⁵ www.arb.ca.gov/newsrel/nr093404.htm

Critique du cadre législatif actuel

La lecture de la section 3.2.5 du document du MRNFP sur le cadre réglementaire est d'un surréalisme absolu! Comment comprendre que le gouvernement de M. Charest fasse aujourd'hui l'apologie de la loi 116 alors que son parti s'y était vivement opposé au moment de son adoption ?

D'ailleurs, dans son avis sur la sécurité énergétique du Québec, la Régie de l'énergie a elle-même souligné que : « De nombreux participants ont mis en doute la pertinence du cadre réglementaire actuel. En fait, le constat de déficience est presque unanime. »¹⁶

Un peu d'histoire

En février 1998, la Régie initiait des audiences publiques sur les modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité afin d'aviser le gouvernement du Québec conformément à l'article 167 alinéa 1 de la Loi sur la Régie de l'énergie. Malgré l'avis fortement défavorable de la Régie à cet effet, le gouvernement de l'époque a décidé d'aller de l'avant avec la proposition d'Hydro-Québec de déréglementer la production d'électricité. Avec la Loi modifiant la loi sur la Régie de l'énergie (Loi 116), le gouvernement retira de larges pans de la juridiction de la Régie.

Il est difficile de ne pas souligner le caractère absurde de la situation dans laquelle s'est retrouvée la Régie de l'énergie au printemps 2004. En effet, la demande du 9 février dernier du ministre des Ressources naturelles, M. Sam Hamad, a eu pour effet de faire abstraction, jusqu'au 30 juin 2004, de la loi 116. Cette demande d'avis a donc permis de faire ce que ni la Régie ni les différents intervenants n'ont pu faire jusqu'à maintenant, c'est-à-dire une ébauche de planification intégrée des ressources (PIR).

¹⁶ Idem, p. 133.

Pour la première fois depuis la création de la Régie de l'énergie, il nous a été possible de comparer différentes filières de production d'énergie entre elles et d'évaluer le potentiel et les coûts de l'efficacité énergétique. Toutefois, cet exercice a été réalisé de façon incomplète et dans des délais extrêmement limités.

L'histoire nous aura démontré à quel point les opposants à la loi 116 et la Régie ont eu raison de s'inquiéter de ses impacts. Depuis son adoption, le Québec a connu trois hausses tarifaires en électricité alors que les profits d'Hydro-Québec ont presque doublé en l'espace de cinq ans.

Que dire de la centrale nucléaire Gentilly II près de Bécancour. Hydro-Québec étudie présentement la possibilité d'y engloutir 1,2 milliard de dollars, l'estimation de départ était de 500 millions \$ et une étude faite pour le compte d'Hydro-Québec parle de coût pouvant atteindre 2,3 milliards de dollars ! Et cela, sans que la Régie de l'énergie ne puisse se prononcer sur le projet.

Nous recommandons donc l'abolition de la loi 116 afin de redonner à la Régie de l'énergie, et donc aux institutions démocratiques du Québec, ses pleins pouvoirs sur les activités de la production d'énergie.

Conclusion

De toute évidence, le MRNFP s'obstine à lancer le Québec vers la voie du gaz naturel. Nous en appelons donc aux membres de la Commission de l'économie et du travail afin qu'ils rejettent les orientations proposées dans le document du MRNFP.

Le document est truffé d'affirmations gratuites et partiels sur la question du gaz naturel comme la suivante :

« Le prix du pétrole brut et sa disponibilité sont soumis à la conjoncture économique et géopolitique internationale, et le Québec n'a aucune influence en cette matière. »¹⁷

Si cette affirmation est vraie pour le pétrole, le document passe sous silence le fait qu'elle l'est tout autant pour le gaz naturel !

À la lecture du document, le gaz naturel apparaît comme la solution à tous nos problèmes ou presque. Nous croyons avoir démontré que tel n'est pas le cas.

Nous avons débuté la rédaction de ce mémoire par une citation d'Albert Einstein et c'est ainsi que nous le concluons : « L'imagination est plus importante que le savoir ».

Dans le cadre de la présente commission parlementaire, du document du MRNFP et des orientations proposés, force est de constater qu'en matière d'imagination, il faudra repasser...

¹⁷ Op. Cit, MRNFP, p. 20.